

Fiche de poste

Intitulé : Contrôleur

Descriptif du poste

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté peut déléguer pour effectuer les visites des lieux de privation de liberté des contrôleurs conformément à la loi du 30 octobre 2007 et au décret du 12 mars 2008.

Lors de sa création, le contrôleur général a bénéficié de douze emplois de contrôleurs. Ce nombre pourrait être porté à seize par la LFI pour 2011.

Les contrôleurs sont chargés d'effectuer des visites approfondies de prisons, de locaux de garde à vue, de centres et locaux de rétention administrative, de centres éducatifs fermés, d'hôpitaux accueillant des patients hospitalisés sans leur consentement, afin de s'assurer que l'état, l'organisation et le fonctionnement de ces lieux ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux des personnes qui y sont prises en charge.

Les pouvoirs de contrôle dévolus par la loi au contrôleur général des lieux de privation de liberté sont étendus pendant les visites : communication de tout document, entrée dans tout lieu, entretien avec toute personne pris en charge ou membre du personnel

Sous la seule autorité du contrôleur général, les contrôleurs rendent compte des constats faits lors des visites et formulent des préconisations.

Les contrôleurs assurent la rédaction des rapports qui, une fois validés par ses soins, sont adressés par le contrôleur général aux ministres compétents.

Profil du candidat :

Les candidats doivent disposer d'une connaissance concrète de lieux de privation de liberté, pour avoir pris part à leur direction ou leur administration ou encore, à titre associatif, à leur activité. Une expérience de fonctions d'inspection ou de contrôle sera appréciée. Les conditions d'exercice supposent une grande disponibilité (missions sur tout le territoire, métropole et outre-mer), une réelle autonomie (rédaction, aisance bureautique), une forte capacité de travail en équipe (missions toujours assurées à plusieurs), un sens aigu de l'observation comme du dialogue avec les personnels et les personnes objet de mesures d'enfermement. Les exigences déontologiques (secret, impartialité) sont particulièrement fortes.

Les contrôleurs, issus de l'ensemble des secteurs de l'action publique concernée, ne détiennent cependant une fois recrutés, aucune spécialisation au sein de l'équipe. Les candidats doivent donc manifester un réel intérêt pour la protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans des circonstances variées et une capacité à suggérer les évolutions nécessaires.

Description de l'employeur :

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante instituée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux de toute personne privée de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. Le contrôleur général, qui a pris ses fonctions en juin 2008, et les contrôleurs qui l'assistent peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centres et locaux de rétention administrative et zones d'attente, services de psychiatrie où sont hospitalisés des personnes sans leur consentement, centres éducatifs fermés... A ce jour, plus de trois cents établissements ont été visités.

Le contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme. Il formule des recommandations et avis qui peuvent être rendus publics.

Conditions particulières :

Les candidats retenus seront placés en position de détachement sur contrat ou en tant qu'agent non titulaire pour exercer les fonctions de contrôleur auprès du contrôleur général.

Les candidatures sont à adresser avant le 29 octobre 2010 à l'adresse suivante :

16/18 quai de la Loire, BP 10301, 75921 PARIS cedex 19

Personne pouvant être contactée :

Xavier DUPONT

Secrétaire général

Tel : 01.53.38.47.80